

Re. Renforcer la politique de l'UE en matière d'OGM afin d'atteindre les objectifs du « Pacte Vert » de l'UE

Madame la Commissaire Kyriakides,

Par cette lettre, nous tenons à vous faire part de notre inquiétude quant au fait que vous pourriez envisager un régime réglementaire distinct et léger pour les organismes génétiquement modifiés (OGM) issus de l'édition du génome et d'autres nouvelles techniques de modification génétique. Nous vous demandons en lieu et place de renforcer la politique de l'UE en matière d'OGM, notamment en ce qui concerne le droit des consommateurs de savoir, ainsi que le contrôle démocratique des décisions de l'UE en matière d'OGM.

Promesses vides ou problèmes documentés

La stratégie « de la ferme à la table » indique que la Commission « réalise une étude qui examine le potentiel des nouvelles techniques génomiques afin d'améliorer la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ». Cependant, le Conseil n'avait pas pour objectif d'améliorer la durabilité lorsqu'il a chargé la Commission d'étudier le potentiel des nouvelles techniques de modification génétique. Il a plutôt soulevé des questions pratiques liées à l'application des règles communautaires sur les OGM telles qu'interprétées par la Cour européenne de justice¹, qui, selon nous, peuvent être résolues avec le soutien de la Commission.

En effet, il est très peu probable que ces nouvelles techniques de modification génétique contribuent à réduire les effets négatifs de l'agriculture sur l'environnement et le climat. Jusqu'à présent, deux OGM dont le génome a été modifié ont été mis sur le marché, et aucun d'entre eux n'est une plante plus résistante, ni ne contribue à réduire l'utilisation de pesticides². Les promesses de créer des cultures résistantes à la sécheresse et de réduire l'utilisation des pesticides sont aussi anciennes que la technologie même de modification génétique³. Ces promesses ont échoué, notamment parce que des rendements stables dans un climat instable sont une question de pratiques agricoles saines et de semences adaptées aux conditions locales, et qu'elles peuvent difficilement être réalisées avec des semences produites par des sociétés multinationales pour s'adapter à un modèle d'agriculture industrielle mondialisé, qui utilise une quantité d'intrants considérable.

¹Arrêt du 25 juillet 2018 dans l'affaire C-528/16

²L'un est un colza conçu pour tolérer la pulvérisation d'herbicides (Canola SU de Cibus), l'autre un soja à teneur en huile modifiée (soja à haute teneur en acide oléique de Calyxt)

³Greenpeace International (2015). Vingt ans d'échecs. Pourquoi les cultures génétiquement modifiées n'ont pas tenu leurs promesses

Comme pour les OGM « à l'ancienne », les droits de propriété intellectuelle (DPI) sur la nouvelle technologie de modification génétique sont entre les mains de quelques entreprises mondiales. Notamment la société américaine Corteva, qui a obtenu des licences pour les applications agricoles du CRISPR-Cas auprès de tous les acteurs concernés (Broad Institute, Caribou Biosciences, etc.) et propose désormais des sous-licences à ceux qui souhaitent utiliser cette technologie⁴. De telles pratiques ralentissent l'innovation et font monter les prix⁵, ce qui augmente les coûts de production. Ces pratiques accélèrent également la concentration de l'industrie des semences, tout en bloquant le développement indispensable de variétés adaptées aux conditions locales par les agriculteurs et les petits sélectionneurs.

En outre, il existe de nombreuses preuves d'erreurs génétiques résultant de l'application de nouvelles techniques de modification génétique, qui peuvent avoir des implications importantes en matière de sécurité⁶. Ces problèmes sont bien connus dans les applications médicales de l'édition du génome⁷, mais sont souvent mis de côté lorsqu'il s'agit d'utiliser les mêmes outils en agriculture.

➤ En réalisant l'étude pour le Conseil, la Commission devrait évaluer de manière critique les promesses de bénéfices sociétaux et accorder une attention particulière aux préoccupations fondées concernant la concentration de l'industrie des semences, la sécurité environnementale et des consommateurs et les droits des agriculteurs.

Pleine application de la législation européenne sur les OGM

Lors de la conférence de presse du 27 mai, vous avez également déclaré que l'étude constituerait « une excellente occasion d'évaluer l'état de ces techniques, notamment en vue de l'arrêt de la Cour de justice européenne de juillet 2018 ». Vous avez mentionné un « changement potentiel de politique » qui pourrait être envisagé après la finalisation de l'étude.

⁴Labiotech.eu, le Broad Institute perd en appel sur le brevet européen CRISPR, 24 janvier 2020

⁵Torshizi, Mohammad et Clapp, Jennifer (2019). Effets des prix de la propriété commune dans le secteur des semences

⁶Eckerstorfer MF et al (2019). Une perspective européenne sur les considérations de biosécurité pour les plantes développées par l'édition du génome et d'autres nouvelles techniques de modification génétique (NGT)

⁷Nature, l'édition des gènes du CRISPR dans les embryons humains provoque un chaos chromosomique, 25 juin 2020

Il convient de rappeler le raisonnement qui sous-tend l'important arrêt de la Cour. La Cour a déclaré qu'une exclusion des nouvelles techniques de modification génétique du champ d'application de la directive européenne sur les OGM « compromettrait l'objectif de protection poursuivi par la directive et ne respecterait pas le principe de précaution qu'elle vise à mettre en œuvre »⁸. À la lumière de cet arrêt, toute suggestion selon laquelle la Commission pourrait assouplir les exigences réglementaires applicables aux nouveaux OGM remet en question le principe même sur lequel reposent les normes élevées de sécurité alimentaire de l'UE.

- La Commission devrait appliquer intégralement l'arrêt de la CJE plutôt que de le contourner en modifiant la directive européenne sur les OGM.

Des droits des consommateurs solides

Dans la stratégie « de la ferme à la table », la Commission a promis de donner aux consommateurs les moyens de faire « des choix alimentaires informés, sains et durables ». Un nouveau cadre d'étiquetage durable couvrira « les aspects nutritionnels, climatiques, environnementaux et sociaux des produits alimentaires ». Nous applaudissons ces intentions et vous suggérons de saisir l'occasion pour combler également une lacune flagrante dans les règles d'étiquetage des OGM de l'UE, en vertu desquelles le lait, les œufs et la viande provenant d'animaux élevés avec des aliments génétiquement modifiés ne doivent pas être étiquetés. La plupart des consommateurs n'en sont pas conscients et pourraient choisir d'éviter ces aliments s'ils en avaient la possibilité.

- La Commission devrait renforcer la réglementation de l'UE en matière d'étiquetage des OGM afin de combler les lacunes en matière d'étiquetage des produits d'origine animale.

Une responsabilité totale envers les citoyens de l'UE

L'expérience passée montre que, dans le cas des OGM, la Commission a *toujours* décidé de leur autorisation communautaire de manière unilatérale, sans le soutien d'une majorité qualifiée d'États membres de l'UE. Les votes ont été tenus secrets, et aucune information n'a été fournie sur la position des différents pays. Elle a également ignoré les nombreuses objections du Parlement européen.

⁸Arrêt dans l'affaire C-528/16, point 53

Cette situation est intenable, car elle compromet les compétences démocratiques de l'UE et porte atteinte à la protection de la santé publique et de l'environnement. En 2015 et 2017, la Commission Juncker a présenté deux propositions timides pour résoudre certains de ces problèmes⁹. Toutefois, ces propositions sont insuffisantes pour établir une responsabilité totale et restaurer la confiance des citoyens dans le processus décisionnel démocratique.

- La Commission devrait retirer ses propositions antérieures et présenter une nouvelle proposition qui exige une majorité qualifiée des États membres de l'UE pour toute décision d'autoriser des produits et organismes potentiellement dangereux utilisés dans la production alimentaire¹⁰.

Entre-temps, plusieurs décisions d'autorisation sont en suspens, notamment en ce qui concerne la culture de trois variétés de maïs génétiquement modifiés¹¹ et l'importation d'un soja génétiquement modifié rendu tolérant à trois herbicides différents¹².

- La Commission devrait retirer ces projets de décisions d'autorisation et proposer à la place la non-autorisation.

Madame la Commissaire Kyriakides, l'expérience a montré que le génie génétique a accru l'utilisation de produits agrochimiques et a contribué à la monoculture qui détruit la nature et affame les pollinisateurs. Il a de plus entraîné une forte concentration dans le secteur des semences, et fait augmenter les coûts de production pour les agriculteurs.

Heureusement, l'UE est restée largement en dehors de cette expérience, qui a échoué si lamentablement sur le continent américain. Parallèlement, la technologie OGM a évolué, mais le contexte socio-économique reste le même. Les techniques de modification génétique sont toujours un instrument de contrôle des entreprises sur la production alimentaire. L'UE devrait s'en écarter et se concentrer sur les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du Green Deal en matière de protection du climat et de la biodiversité, et de choix des consommateurs.

⁹COM(2015) 177 final, COM(2017) 85 final

¹⁰Lettre des Amis de la Terre Europe, Greenpeace, HEAL, IFOAM EU et Pesticide Action Network Europe au Président de la Commission Juncker, 13 février 2017

¹¹Lettre des Amis de la Terre Europe, Greenpeace, IFOAM EU, Safe Food Advocacy, SlowFood et Testbiotech au Président de la Commission Juncker, 11 avril 2017

¹²Résolution du Parlement européen du 14 mai 2020 sur le projet de décision d'application de la Commission autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87708 × MON 89788 × A5547-127, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci

Nous serions heureux de discuter de ces questions lors d'une rencontre avec vous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de nos sentiments distingués,

Lettre initiée par

Unité européenne de Greenpeace Les Amis de la Terre Europe IFOAM EU
Slow Food UE

La Coordination européenne Via Campesina